

PARISOT "79"

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MAIRIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

AU CONSEIL MUNICIPAL

— 5 DECEMBRE 1978 —

RAMASSAGE SCOLAIRE. — Le Conseil insiste auprès des autorités compétentes pour que les termes de sa délibération du 12 Septembre 1978 concernant le sens de l'itinéraire de ramassage des élèves fréquentant les établissements scolaires de Rabastens, reçoivent une réponse favorable, la sécurité des enfants étant en cause en raison des risques d'accident au lieu dit « La Pierre Plantée ».

DON CHAPPUS. — La Donation d'une parcelle cadastrée Section A N° 284, faite par M. CHAPPUS à la Commune est acceptée.

COMPTE ADMINISTRATIF. — Le Compte Administratif de l'exercice 1977 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents. L'excédent de clôture s'élève à la somme de 119.744,02 Francs.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE. — Le Budget supplémentaire de l'exercice 1978 présenté par Monsieur le Maire est voté à l'unanimité.

CANTINE SCOLAIRE. — Madame Marie-Rose CONDAT est titularisée dans les fonctions de gérante de la cantine scolaire.

— Madame BRU Simone est nommée auxiliaire suppléante de Madame CONDAT.

CHEMINS VICINAUX. — Une mise en demeure sera adressée à la Société Forestière responsable de dégâts au chemin des Planes et à la voie communale N° 12.

Le chemin rural N° 14 actuellement impraticable et la voie communale N° 4 dont l'état est défectueux, seront com-

pris dans la très prochaine tranche de travaux.

TRANSFUSION SANGUINE. — Le Centre Départemental remercie la Commune pour les 13 flacons prélevés le 3 Octobre 1978.

COLLEGE DE GAILLAC. — La Mairie de Gaillac réclame à la Commune de Parisot une somme de 1040,35 Francs au titre de sa participation aux frais de fonctionnement du Collège Maurice de Guérin fréquenté par 6 élèves de Parisot.

PERSONNEL TECHNIQUE DE L'EQUIPEMENT. — Le Conseil Municipal informé des motifs de l'action de l'intersyndicale du personnel, en reconnaît le bien fondé et décide de lui apporter son soutien pour faire aboutir ses légitimes revendications.

RECEVEUR MUNICIPAL. — Son indemnité de gestion est portée à 205,00 F et son indemnité de confection de budgets à 200,00 F à compter du 1er Janvier.

— 21 FEVRIER 1979 —

FOSSOYEUR. — L'emploi de fossoyeur est vacant depuis le 8 janvier 1979. Aucune candidature n'ayant été enregistrée, M. le Maire est chargé de contacter un fossoyeur éventuel, même étranger à la commune.

ECOLE MATERNELLE. — M. le Maire rappelle toutes les démarches effectuées pour obtenir la création d'un 3ème poste à l'école de PARISOT et évoque la promesse de l'ouverture d'une classe maternelle pour la rentrée de septembre 1979.

SUBVENTIONS. — Une lettre de la

Préfecture informe M. le Maire des deux subventions accordées au taux de 50 % des devis :

— pour travaux à la cantine scolaire : 7500,00 F.

— pour clôture de la cour de l'école 2627,00 F.

CANTINE SCOLAIRE. — Le Conseil prend connaissance du bilan financier de la période 15 septembre / 31 décembre 1978. En raison de l'important déficit constaté, M. le Maire est chargé de poursuivre l'application des mesures qu'il a déjà prises en vue de redresser cette situation.

Le Conseil procède ensuite à la nomination d'un régisseur de recettes. M. VALAX est désigné comme titulaire ; Mme CONDAT sera suppléante.

ECOLE PUBLIQUE. — En prévision de l'ouverture d'une 3ème classe, le Conseil autorise M. le Maire à se procurer le mobilier et le matériel nécessaires et à assurer prochainement leur mise en place.

PLACE PUBLIQUE. — La voie d'accès à la place publique sera délimitée par une plantation de végétaux formant bordure, côté lavoir municipal.

CHEMINS VICINAUX. — M. MAURIES Laurent a sollicité l'autorisation de traverser les chemins n° 1 bis, 3 et 6 pour le passage de tuyaux d'irrigation. L'autorisation est accordée.

ASSURANCE INCENDIE. — Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les conclusions du rapport d'expertise dressé par M. FOUCHAC à la suite du sinistre qui s'est déclaré le 16 décembre 1978 dans une salle de l'école.

ABATTAGE D'ARBRE. — Un peuplier situé dans la parcelle de terre cédée à la Mairie par M. CHAPPUS doit être abattu. M. MAURY, entrepreneur à FIAC sera contacté.

SALLE DU REFECTORIO. — Les demandes d'utilisation de cette salle par des groupes ou associations de la commune recevront une suite favorable à titre gratuit, sous réserve d'une remise en état correcte de la salle après chaque utilisation.

— 10 AVRIL 1979 —

BUDGET PRIMITIF. — La séance est principalement consacrée à l'étude détaillée du projet présenté par M. le Maire. Après examen et discussion chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve ce budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à un total de 366.053,94 fr.

SYNDICAT DES COMMUNES POUR L'IRRIGATION. — M. le Maire rend

A l'Ecole Publique

Il nous paraît utile de faire une mise au point au sujet d'une question qui a soulevé certaines discussions faute d'informations précises sur les règlements administratifs de l'Instruction Publique. Il s'agit de la surveillance des élèves avant l'ouverture des classes du matin et de l'après-midi et après la sortie du soir.

Les textes officiels précisent formellement que la responsabilité du personnel enseignant commence dix minutes avant l'heure d'ouverture des classes et cesse dès la sortie.

Il appartient donc aux municipalités de prendre en charge les élèves qui, par suite des nécessités du ramassage sont

obligés d'arriver dans la cour de l'école de très bonne heure le matin et d'en partir assez tard après la classe du soir.

C'est pourquoi la municipalité de PARISOT a organisé un service de surveillance qui assure la garde des élèves dès 8 h. 10 le matin jusqu'à 8 h. 50, puis de 12 h. 30 à 13 h. 20 (de 12 h. à 12 h. 40 le samedi) et enfin le soir de 16 h. 30 à 17 h. 10.

Il est bien évident que les enfants qui viennent à l'école par leurs propres moyens ou qui y sont conduits par leurs parents bénéficient eux aussi de la surveillance pendant les horaires ci-dessus.

Cette surveillance est assurée par Mme ARCA.

compte des travaux du syndicat d'études et souligne l'état avancé du projet d'irrigation en ce qui concerne la première tranche. La prochaine réunion de ce syndicat se tiendra à LOUPIAC.

TRANSFUSION SANGUINE. — Le Centre Départemental de Transfusion Sanguine adresse ses remerciements à la Commune de PARISOT où 20 flacons ont été prélevés lors de la collecte de sang du 26 mars 1979.

FOSSOYEUR. — La charge de fossoyeur pourra être assurée par M. FRANC de Puybegon qui sera rémunéré par la commune pour chaque inhumation en terrain public.

L'entretien des cimetières continuera à être assuré par M. PRATVIEL.

ECOLE PUBLIQUE. — Par lettre du 6 avril 1979, M. le Préfet confirme que le projet d'ouverture d'une 3ème classe à PARISOT sera soumis au Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire le 8 Mai 1979.

Le Conseil Municipal confirme sa position invariable au sujet de cette ouverture qu'il a demandée et donne évidemment un avis extrêmement favorable.

CHEMINS VICINAUX. — M. le Maire fait part au Conseil Municipal du prochain programme de travaux concernant notre commune. La réfection du chemin vicinal n° 18 de Parisot aux Pradels sera entreprise en priorité.

PARISOT EN FÊTE

La météo a été favorable à notre Comité des Fêtes puisque, dès Samedi matin le ciel, jusqu'alors gris, morne et pluvieux, prit sa tenue bleue d'été et assurément le succès du premier bal du 2 juin.

L'orchestre Henri Bigues fit le reste pour la plus grande joie de la foule très dense qui se pressait sur notre place publique jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La journée du dimanche fut ensoleillée et le traditionnel défilé du matin qui groupait les enfants des écoles, les Anciens Combattants des deux guerres et de la Campagne d'Algérie derrière leurs drapeaux, le Conseil Municipal et une grande partie de la population de PARISOT se déroula aux accents de la Clique-Fanfane de Giroussens impeccable dans sa tenue et dans ses exécutions.

L'après-midi, les Majorettes de Saint-Sulpice accompagnées par la Clique-Fanfane de Giroussens et les jeunes filles de Parisot dans le « French-Cancan » sûrent charmer les plus difficiles parmi les très nombreux spectateurs qui avaient envahi la place du village.

Le soir, l'orchestre A. BALSSA anima avec fougue le bal « Spécial Jeunes » tandis que, sur la place publique, les attractions foraines connaissaient leur habituel succès.

La Monjetado du Lundi de Pentecôte, devenue une tradition réunit de très nombreux convives de Parisot et des environs dans une ambiance amicale et bruyante car la jeunesse y était venue « en force », joyeuse et décontractée ce qui était fort sympathique.

Les cuisinières ont été à la hauteur de

A L'HONNEUR !

Plusieurs de nos compatriotes ont reçu dernièrement des distinctions officielles qui rendent hommage à leur mérite, à leur dévouement, à leurs capacités ou à leur courage.

Notre Maire Aimé ESCUDIE s'est vu descerner la Médaille d'Honneur Départementale et Communale d'Argent, en récompense des 32 années consacrées au Service de ses concitoyens en qualité de Conseiller Municipal ou de Maire.

M. Yvon VALAX, notre dévoué secrétaire de Mairie et garde champêtre et M. Fernand PRATVIEL employé municipal reçoivent également la même distinction.

— Tout dernièrement, M. René GUI-LHAUMON, du Bousquet s'est vu descerner la Médaille du Combattant Volontaire de la guerre 39-45.

— Le 25 mars dernier, à Lisle-sur-Tarn, à l'occasion d'une cérémonie du souvenir M. René RAYSSAC, président des Anciens Combattants de PARISOT remettait à trois de nos concitoyens, André ALVERNHE, Roland AUGUY et Christian CAVERNE, la Croix du Combattant pour leur participation aux opérations d'Algérie.

Nous apprenions récemment qu'à l'occasion de la Promotion de la Fête des Mè-

res, M. le Préfet du Tarn, au nom du Ministre de la Santé avait attribué la Médaille d'Or de la Famille Française à Mme Germaine LARROQUE de Janicou qui a parfaitement élevé ses dix-sept enfants dont certains l'ont rendue plus de vingt fois grand'mère... à ce jour.

Notre Maire, M. ESCUDIE qui a pris l'initiative de cette distinction, et la Municipalité de PARISOT seront heureux d'honorer cette mère méritante au cours d'un vin d'honneur qui aura lieu le dimanche 17 juin 1979 en fin de matinée et auquel les habitants de Parisot sont cordialement invités.

Nous nous réjouissons de ces témoignages officiels de reconnaissance qui viennent d'être descernés à nos amis et compatriotes et nous sommes heureux de leur adresser nos plus vifs compliments et nos chaleureuses félicitations.

CEUX DU 3^e AGE

80 personnes environ ont assisté au goûter des Amis du 3ème Age de Parisot le 1er Avril.

Cette réunion animée bénévolement par la chorale du 3e Age de Lisle-sur-Tarn connut un réel succès.

Tour à tour Mme Cavallé chef d'orchestre, Mme Dariès, Ribero et son frère M. Daydé nous interprétèrent quelques chansons anciennes. Mme Ramon épouse de notre virtuose saxophoniste nous raconta une savoureuse histoire en patois.

Pour maintenir l'ambiance pendant une demi-heure d'entr'acte, des friandises furent distribuées.

La séance se termina par « Lou Campanié dé Poulastro » qui amena le sourire sur bien des visages.

Il reste à remercier tous ceux qui ont apporté leur aide à la réussite de cette belle soirée et à demander à tous ceux qui sont en âge de le faire de venir grossir les rangs de notre association que préside notre ami René RAYSSAC.

Merci aussi de tout cœur à la chorale de Lisle-sur-Tarn et ... à l'année prochaine !!!

leur réputation et nous ne pouvons que les en féliciter ainsi que le groupe d'aides bénévoles et dévoués qui les ont secondés dans la préparation du menu, le service à table ou l'organisation de cette Monjetado bien réussie.

Henri Bigues et son orchestre animaient le bal de clôture qui, tard dans la nuit mit un point final à cette fête de Pentecôte 1979 qui laissera un excellent souvenir à tous les habitants de Parisot, même les plus difficiles. Bravo donc à notre jeune, actif et dévoué Comité des Fêtes !

NOS JOIES

NAISSANCES

Nous avons enregistré avec joie plusieurs naissances qui sont venues égayer les foyers de nos compatriotes et amis.

Le 14 décembre 1978, une petite Caroline naissait dans la famille de M. JEAN, arrivé depuis peu dans notre commune à La Crouzette.

Le 8 Mai 1979, un petit Lionel faisait la joie de Sandrine MIQUEL et de ses parents, nos amis Monique et Denys MIQUEL de Saint-Sot.

Le 19 Mai 1979 nous apprenions que le foyer de M. et Mme de MONTLEAU à NICOULEAU venait de s'enrichir d'un petit Clément qu'attendaient avec impatience ses « aînés » Etienne et Stéphanie.

Nos vœux les plus affectueux accompagnent les premiers jours dans la vie de ces tout jeunes compatriotes à qui nous souhaitons tout le bonheur possible. Aux heureux parents nos bien sincères et amicales félicitations.

MARIAGES

Le 17 Février 1979 était célébré à Parisot, le mariage de Denis LARROQUE de Janicou, avec Michèle LYON de Rabastens.

Le 24 mars 1979, Marie-Thérèse PALAFRE, fille de notre ancien adjoint au Maire s'unissait à M. Pierre LEGUEVAQUE de Teyssode.

Le 2 Juin 1979, le mariage à AMBRES, de Gilles BAYLE, fils de nos amis Simon et Jeannette avec Marie-Claude MANGLIANO, petite fille de Fernand et Léa PRATVIEL, rapprochait deux familles très sympathiques de notre village.

Nous espérons que ces jeunes époux ne connaîtront que des jours heureux dans cette vie nouvelle qui s'ouvre devant eux et nous félicitons bien cordialement leurs parents en leur renouvelant nos sentiments de sympathie.

Échos de Parisot

NOTRE TROISIEME CLASSE

Ça y est ! C'est officiel ! Notre école publique comprendra trois classes à la rentrée scolaire de Septembre.

Notre nouvelle institutrice, bien connue à Parisot où elle a déjà assuré un remplacement il y a quelques années, est Mme Marie-Thérèse CANUT, fille de M. et Mme Paul SORRONDO, commerçants à Gaillac et nièce du regretté Michel SORRONDO, ancien international de Rugby.

Nous aurions certes préféré que cette nomination intervienne au début de 1979 mais nous nous réjouissons des heureux résultats obtenus par l'Association des Parents d'Elèves et la Municipalité et nous souhaitons à Mme CANUT une très cordiale bienvenue à PARISOT où nous espérons qu'elle exercera pendant de longues années.

POUR EGRENER LE MAIS

Le Syndicat Professionnel Agricole de PARISOT vient de faire l'acquisition d'un égreneur à maïs de marque RICHON et de grande capacité puisqu'il peut débiter jusqu'à une tonne et demi de grain par heure.

Voilà un nouveau matériel qui ne pourra que rendre service aux adhérents du Syndicat.

IRRIGATION

L'étude de l'avant-projet étant déjà très avancée, une réunion s'est tenue à LOUPIAC le 11 mai dernier pour la formation d'un Syndicat des utilisateurs de la zone 1 qui comprendra les communes de Loupiac, Montans et Parisot.

Notre commune sera représentée au bureau de ce syndicat par MM. Pierre TAURINES et Hubert BIRBES.

ORDURES MENAGERES

Le dépôt d'ordures situé sur le chemin de SALTRÉ rend de très grands services à la plupart de nos concitoyens qui l'apprécieraient bien davantage si quelques utilisateurs, beaucoup trop sans-gêne, faisaient l'effort de renoncer à leurs mauvaises habitudes.

On constate en effet que certaines personnes déposent leurs ordures, vieux objets, bouteilles etc... dès l'entrée du champ d'épandage alors qu'il leur suffirait de faire quelques mètres pour les ajouter au tas déjà existant.

Avec un peu d'idée et un minimum de bonne volonté, ce tas d'ordures pourrait devenir facilement accessible à tous, les risques de crevaison sur des tessons de bouteilles seraient grandement diminués et la collectivité pourrait certainement faire l'économie d'un passage de bulldozer dans l'année.

Rappelons également que ce dépôt dont l'utilité est incontestable est réservé aux ordures et débris ménagers.

Il n'est pas prévu pour les carcasses d'auto, réfrigérateurs, vieux meubles etc... pas plus que pour les gravats, briques, poutres, terre etc... Pour ces der-

niers matériaux de démolition (à l'exclusion des ordures), un emplacement est prévu au terrain communal de « la Combe », ancienne carrière de M. Gaudou.

Nous espérons que ce simple rappel à une facile discipline sera entendu et que la « corvée des ordures » deviendra désormais un plaisir pour tous les utilisateurs.

DERATISATION

La première phase de la campagne de dératisation pour 1979 a été assurée par les services de l'Association de Lutte contre les Maladies en Agriculture dont les Agents ont procédé à la mise en place des appâts dans notre commune les 29, 30 et 31 Mai dernier.

Quelques sachets de raticide sont encore à la disposition des intéressés au Secrétariat de la Mairie.

AIDES FAMILIALES ET MENAGERES

L'Assemblée Générale de l'Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural de MONTANS - PARISOT - PEYROLE s'est tenue le dimanche 25 février dans une salle de la Mairie de PARISOT.

Après avoir remercié de leur présence Mlle BRU, secrétaire de la Fédération départementale, M. VIALA Maire de Montans et M. ESCUDIE, Maire de Parisot ainsi que les nombreux sociétaires venus des trois communes, M. DUPRE, Président de l'Association, ouvrit la séance consacrée aux comptes rendus moral et financier, au renouvellement des membres sortants du bureau et à un large débat sur le problème des rapports parents/enfants qui donna lieu à un échange de vues animé et très intéressant.

BIENVENUE !

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux familles qui se sont installées récemment dans notre commune :

— Les familles de MM. GINESTET, père et fils à Respech.

— Celle de M. DEDIEU au Village dans l'ancienne maison de Mme Lassalle qui s'est retirée à Rabastens.

— Celle enfin de M. GORY à Gravilloux.

Espérons que ces nouveaux compatriotes connaîtront une vie heureuse et sans problème à Parisot où nous sommes heureux de les accueillir.

Evaluations Foncières

Conjointement avec l'Association des Elus Socialistes et Républicains du Tarn, notre Maire avait fait appel auprès de la Commission Départementale des Impôts, pour obtenir une réduction des coefficients applicables aux valeurs locatives des propriétés non-bâties.

Voici un tableau qui précise ces coefficients :

Terres - Prés	3,00	au lieu de	3,10
Vergers	2,00	au lieu de	2,06
Vignes	3,50	au lieu de	3,65
Landes, Carrières, Lacs, Mares, jardins	3,00	au lieu de	3,10

(Les coefficients applicables aux bois et taillis sont demeurés identiques à ceux de l'année dernière).

NOS PEINES

Si aucun avis de décès ne figurait sur notre dernier bulletin semestriel paru en décembre 1978, il n'en sera malheureusement pas de même aujourd'hui car la liste est longue des familles endeuillées par la disparition d'un être cher.

Le 19 décembre 1978, Mme COLOMBIÉ décédait à Lavaur ;

Le 1er janvier 1979, Mlle Thérèse PORTAL de Nacaire était enlevée à l'affection des siens ;

Le 17 janvier 1979, M. René ROLLAND des Maisous succombait à une longue et douloureuse maladie ;

Le 22 avril 1979 M. André BONNET, au village nous quittait aussi discrètement qu'il avait vécu.

de PARISOT au cours du Semestre écoulé.

Le 23 février, une délégation conduite par notre Maire, M. Escudié et comprenant des conseillers municipaux et des parents d'élèves et d'anciens élèves, assistait à Rabastens aux obsèques de M. Léopold Mestre, grand-père de notre institutrice, Mme Cariven.

Et le 28 mars avaient lieu à Grazac les obsèques de M. Robert Trouche beau-frère de notre excellent ami et collègue au Conseil Municipal, Roland Auguy. Brutalement emporté dans la force de l'âge, Robert Trouche laisse une veuve et trois enfants.

A toutes ces familles si cruellement éprouvées, nous renouvelons nos sentiments de vives et sincères condoléances en les assurant de notre bien profonde sympathie.

Par ailleurs nos compatriotes ont partagé le deuil qui a frappé deux familles

LE PARISOT D'AUTREFOIS

Notre dernier numéro évoquait la construction de l'Ecole et de la Mairie (actuellement notre Ecole Maternelle) mais traitait principalement de l'histoire de l'Ecole.

Il nous a paru intéressant de vous informer du résultat des recherches effectuées dans nos archives concernant la Mairie.

C'est pendant l'hiver 1929/1930, il y a donc cinquante ans, que la Municipalité récemment élue, décida son transfert du 1er étage au-dessus de l'école, dans les locaux actuels en bordure de la route départementale.

Elle y demeura jusqu'à mars 1941. La délégation spéciale installée le 10 novembre 1940 par ordre du Gouvernement de Vichy, en remplacement du Conseil Municipal élu, demanda le transfert des

services municipaux dans les anciens locaux en justifiant ainsi sa requête : « ... cette salle de plein pied avec la rue est fréquentée toute la journée à toutes les heures par la population, et, de ce fait, la délégation ne peut pas s'y réunir dans des conditions de discrétion et de sécurité suffisantes ».

Nous n'insisterons pas sur une telle motivation qui souligne officiellement l'état d'esprit des édiles municipaux de cette époque.

Le déménagement s'effectue très rapidement puisque, l'autorisation étant obtenue le 26 avril 1941, le transfert du téléphone est demandé le 30 « l'installation du nouvel instituteur étant réalisée et le déménagement des archives étant presque terminé. »

Cet état de fait durera un peu plus de 3 ans, puisque le 27 août 1944, le Comi-

té de Libération mis en place dès la fin de l'occupation demande dès sa première séance à la Préfecture et à l'Inspection Académique le transfert dans leurs anciens locaux de la Mairie et du logement de l'instituteur.

Ce transfert sera réalisé pendant l'hiver 1944/45 et correspondra à une période qui rappelle à beaucoup d'entre nous les mauvais souvenirs des heures troubles de l'occupation avec leurs privations, leurs brimades, leurs vexations de toutes sortes.

**

C'est en 1879 (il y a un siècle) que la Mairie fut installée dans un bâtiment neuf qui comprenait également l'école et le logement de l'instituteur, l'accès aux services municipaux se faisant alors par un escalier unique qui desservait aussi ce logement.

Comme il fallait traverser la salle de la Mairie pour parvenir aux pièces réservées à l'instituteur, le Conseil Municipal décida en 1911 la construction de l'escalier extérieur en ciment, qui existe encore, avec affectation à la Mairie des deux premières pièces desservies par cet escalier.

Nous avons essayé de savoir où se trouvait la Mairie avant son installation au premier étage de l'actuelle école maternelle.

Une délibération du 16 Mai 1880 décide que « la clé de l'ancienne Mairie sera confiée à M. le Curé », la maison communale se trouvant alors à côté du presbytère (actuellement maison Pradelle).

Une autre délibération datée du 10 Août 1884 affecte l'ancienne Mairie à un usage peu glorieux mais, en fait humanitaire : « l'ancienne salle de Mairie sera réservée aux logements des passants » c'est-à-dire aux mendiants ; vagabonds, trimardeurs très nombreux à cette époque.

Si nous remontons plus haut dans les temps nous constatons qu'en 1791, lors de la création des communes, il n'existait pas encore de local municipal. Les premières délibérations que nous possédons en font foi.

Le 14 mars 1791 « réunion dans l'église Saint-Jacques (aujourd'hui démolie) afin d'élire un bureau de vote, ensuite la moitié du Conseil Municipal. Le vote commencé après la messe est repris à 2 heures tout l'après-midi et continue le lendemain 15 mars ».

(à suivre)

La Liaison Routière ALBI - TOULOUSE

POURQUOI FAIRE ?

Une voie rapide ne doit pas être un simple exercice de style pour techniciens, une occasion de distribuer quelques milliards d'A.F. à quelques grandes entreprises : elle doit aider les régions qu'elle traverse à évoluer favorablement, elle doit être un moyen de développement.

Ce seul moyen n'est évidemment pas suffisant pour croire à un second souffle économique dans notre département : la garantie de revenu des agriculteurs le plein emploi pour les ouvriers et employés, l'amélioration du cadre de vie et le maintien des services publics, particulièrement en zone rurale, sont essentiels et conditionnent la permanence de la présence de ceux qui veulent rester « au pays ».

Mais où la liaison avec Toulouse, et par elle à tout le réseau national, n'est pas seule déterminante, elle a son importance. Le TARN n'est traversé par aucune route le raccordant directement aux grands courants d'échanges : les projets nationaux l'évitent et passent au large, au Sud, à l'Est comme à l'Ouest.

Or, les difficultés de la région CARMAUX-ALBI, l'enclavement de l'Aveyron, la faiblesse relative du tourisme malgré nos richesses, le développement insuffisant des gîtes ruraux, du camping vert etc... tiennent en partie, et pour des raisons parfois différentes à cette absence de liaison. Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a compris cette nécessité et a déjà souhaité faire de cette voie une priorité, le Conseil Général s'est prononcé à l'unanimité pour elle, il ne reste plus que ... la décision de l'Etat !

FAIRE VITE !

Il faut que cette décision vienne vite, qu'elle soit ensuite dans le plan « Grand Sud-Ouest », et que la réalisation suive rapidement.

En effet, en prévision de l'évolution du Marché Commun, de son élargissement éventuel aux pays méditerranéens, et des orientations de l'économie dans les prochaines années, il faut qu'avant dix ans ces projets aient abouti, sous peine

de perdre une partie de leur pouvoir d'entraînement et d'incitation.

PROTEGER LES INTERETS DES COMMUNES ET LEURS HABITANTS :

Mais on ne doit pas pour autant oublier les intérêts des communes traversées : elles auront en effet beaucoup d'inconvénients et sans doute peu d'avantages !

Leur solidarité avec le reste du TARN doit être prise en compte pour qu'ils reçoivent de justes compensations aux tracasseries dont ils risquent d'être les victimes.

Une association regroupant tous les élus (Conseillers Généraux, et Municipalités) a été créée, où Monsieur ESCUDIE représente PARISOT et ses habitants : elle seule, pourra défendre les intérêts de tous.

Ainsi cette « affaire de l'autoroute » est en grande partie exemplaire : par l'information fournie par l'administration, par l'action coordonnée et cohérente des élus, par les discussions et les propositions des habitants des communes.

Il faut qu'elle le soit jusqu'au bout : ensemble, en restant solidaires et unis, nous y arriverons !

Ch. PISTRE
Député du Tarn

Kermesse de l'Ecole Publique

SAMEDI 16 JUIN

21 heures à 24 heures : SOIREE ACCORDEON avec SOUPE AU FROMAGE (quelques stands seront ouverts)

DIMANCHE 17 JUIN

10 heures : Jeux des enfants — Concours de pétanque amateurs

11 heures : Ouverture du stand « Pêche à la Truite ». (Buvette).

14 h. 30 : KERMESSA avec loteries, stands de vente, jeux d'adresse, lapinodrome...

18 h. 30 : Pesée du jambon — Clôture.